

## CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MAI 2017

### MEMBRES PRESENTS : 10

Mmes AUBIN, BOUYOU, FOSSAT, PETIT,  
Mrs. BOUYSSOU, DULEAU, LANDA, PETIT, PION

### MEMBRES ABSENTS Excusés : 3

Mme VIGNAUD (pouvoir JM DULEAU), ZEKRYTY (pouvoir R BILLOT)  
Mr. GODFROY.

### SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-Michel DULEAU

#### - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2017 :

Deux observations ont été signalées,

M. Landa concernant la raison de son vote contre le compte administratif 2016.

M. Pion souhaite que soit précisée sa remarque sur les travaux des berges du lagunage.

Seule celle de Monsieur PION a été prise en compte et intégrée dans le compte rendu.

Le compte rendu est approuvé.

Votants	1	(10 +3 pouvoirs)
Pour	1	(8 + 2 pouvoirs)
Contre	2	JP Landa pour lui et pour R Godfroy dont il a le pouvoir,
Abstention	1	L Bouyou

#### - DECISIONS DU MAIRE DEPUIS LE 13 AVRIL 2017

Mme La Maire présente les décisions prises depuis le 13/04/2017.

21 avril 2017	2017-31	Arrêté portant avancement d'échelon Ludovic Brugier
21 avril 2017	2017-32	Arrêté portant avancement d'échelon Bernard Ducloux
21 avril 2017	2017-33	Arrêté portant avancement d'échelon Laurence Graf
21 avril 2017	2017-34	Arrêté portant avancement d'échelon Nuria lalyman
21 avril 2017	2017-35	Arrêté permanent zone de partage RD 239 -Sacquey
24 Avril 2017	2017-36	Arrêté de prolongation travaux entrée nord Atlantic routes jusqu'au 12 mai
05 mai 2017	2017-37	Arrêté stationnement Bus API ADIBUS 12 mai 17 place des écoles
09 mai 2017	2017-38	Arrêté contre le déclassement des compteurs Linky
12 mai 2017	2017-39	Arrêté de prolongation travaux entrée nord Atlantic routes jusqu'au 26 mai

#### - 2017-05-25 - ATTRIBUTION DU FDAEC POUR 2017

Madame le Maire fait part aux membres du conseil municipal des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (F.D.A.E.C) votées par le Conseil Général au cours de l'assemblée plénière.

En réunion cantonale du 18 mars dernier, il a été décidé des montants des dotations FDAEC aux communes pour 2017, soit la somme de 14 449 € à la commune de HAUX.

Madame le Maire propose

DE RÉALISER en 2017 les opérations ci-dessous, sachant que le total de ces opérations sera supérieur de 20% minimum au montant de F.D.A.E.C. :

Objet	Entreprise	Devis	Montant HT	Montant TTC
Achat d'un frigo pour la Salle des fêtes	SOVEMATIC	17DCD339032/CD/CD	1 617,00 €	1 940,40 €
Achat d'un four pour la cantine scolaire	SOVEMATIC	17DCD339161/CD/CD	2 688,00 €	3 225,60 €
Achat d'une autolaveuse pour l'entretien des locaux	ELIPRO33	106006210	2 271,98 €	2 726,38 €
Équipement stores écoles	LEROY MERLIN	771845	952,34 €	1 142,80 €
Achat de rideaux pour la scène de la salle des fêtes	GRESTA	DC675 et DC 676	7 761,38 €	9 313,66 €
Aménagement du cimetière plan	DESCHAMPS	Devis DV17142	2 888,00 €	3 465,60 €
Porte vélo			200,00 €	240,00 €
Roulettes étagères bibliothèque			500,00 €	600,00 €
			<b>18 878,70 €</b>	<b>22 654,44 €</b>

Le montant total de ces dépenses s'élève à 18 878,70 € HT 22 654,44 € TTC, prévu aux programmes d'investissements 2017 et la part restant à la charge de la commune sera de plus de 20% du montant HT des dépenses.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, les membres du conseil municipal acceptent la ventilation du FDAEC 2017 sur les dépenses citées précédemment.

Votants	13	(10+3 pouvoirs)	Délégation 2017-05-25
Pour	13		
Contre	0		
Abstention	0		

#### 2017-05-26 – ATTRIBUTION DE SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS POUR 2017

Madame La Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'un budget a été voté pour le soutien aux associations.

Madame La Maire propose d'attribuer un soutien financier de 400€ pour les associations communales qui en font la demande et de fixer un montant et valider les demandes des associations hors communes au fur et à mesure de la réception des demandes.

A ce jour, les associations ci-dessous ont déposé un dossier de demande de soutien à la commune.

Associations communales : Amicale des parents d'élèves, Le Lien

Associations hors communes : Soliha, Adelfa, Fnaca, Refuge des Clochards Poilus, Ecole des Bois, REV, Créon Judo Aïkido Club, Mots de Jossy, Amicale des Dirigeants Territoriaux du Créonnais, Amicale des Sapeurs-Pompiers de Langon.

Madame La Maire propose de valider le tableau de versement ci-dessous

demandeur	commune	proposé	voté 2017
<b>Hors commune</b>			
Refuge clochards poilus	Tabanac	350,00 €	350,00 €
REV	Camblanes	189,00 €	189,00 €
Créon judo aikido club	Créon	150,00 €	150,00 €
Amicale des dirigeants territoriaux du Créonnais	Fargues	150,00 €	150,00 €
<b>HAUX</b>			
Amicale des parents élèves		400,00 €	400,00 €
le lien		400,00 €	400,00 €

Après délibération, les membres du conseil municipal

- acceptent les modalités de versement des subventions aux associations retenues
- disent que les versements des subventions aux autres associations seront validés, après délibération, au cas par cas que si les associations présentent une demande.
- A la question de Mr Pion concernant l'ACCA, Mme la Maire répond que la commune prend en charge les frais liés au piégeage, cette dépense fait l'objet d'une imputation différente de celles des subventions.

		Soutien à l'amicale des parents d'élèves		Soutiens aux autres associations
Votants	12	(9 + 3 pouvoirs) Monsieur Billot ne prend pas part au vote car Président de l'amicale des parents d'élèves du RPI	13	(10 + 3 pouvoirs)
Pour	12		13	
Contre	0		0	
Abstention	0		0	

#### 2017-05-27 – ACCEPTATION DE LA SUBVENTION DE LA CDC ET AUTORISATION DONNEE A MME LA MAIRE POUR SIGNER LA CONVENTION DANS LE CADRE DE LA SEMAINE DU DEVELOPPEMENT DURABLE DU 30 MAI AU 4 JUIN 2017.

Mme La Maire informe les membres du conseil municipal que la communauté des communes attribue des fonds de concours pour les initiatives environnementales.

La commune de Haux organisant la semaine du développement durable du 30 mai au 4 juin 2017 inclus, une aide financière a été sollicitée auprès de la CdC.

Isabelle Petit présente les différentes animations qui seront proposées et précise que le programme de la commune fait partie des 6 coups de cœur nationaux de la semaine du développement durable.

Le Conseil Communautaire a délibéré favorablement au cours de sa séance du 11 avril 2017 (délibération n°35.04.17). Il a été décidé d'allouer une subvention à la commune de Haux de 1 140€ et de la mise en place d'une convention précisant les conditions et modalités d'attributions.

Considérant que la délibération du Conseil Communautaire précitée a été notifiée à la mairie le 24 avril 2017

Madame la Maire invite le conseil municipal à accepter cette subvention et sollicite l'autorisation pour signer la convention.

*Vu la délibération du Conseil Communautaire n°35-04-17 en date du 11 avril 2017*  
*Où l'exposé de Madame la Maire*  
*Après en avoir délibéré,*  
*Le Conseil municipal,*  
*Accepte la subvention de 1140 € attribuée à la commune de Haux pour l'organisation de la semaine du développement durable,*  
*Autorise Mme La Maire à signer la convention annexée à la présente délibération.*

Votants	13	(10 + 3 pouvoirs)	<b>Délibération 2017-05-27</b>
Pour	13		
Contre	0		
Abstention	0		

**2017-05-28 – MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CREONNAIS**

Mme La Maire informe le Conseil Municipal que les services de la communauté des communes vont être déplacés dans des nouveaux locaux situés 39 Bd Victor Hugo à Créon. Le Conseil Communautaire a délibéré favorablement (unanimité) sur la modification des statuts de la CdC du Créonnais au cours de sa séance du 11 avril 2017 (délibération n°38.04.17) pour la modification du siège de la CCC dans ses statuts (le siège étant fixé 25 route de Créon 33670 Sadirac.

Considérant que la délibération du Conseil Communautaire précitée a été notifiée à la mairie le 24 avril 2017

Considérant que conformément aux articles L 5211-17 et L5211-5, les modifications statutaires d'une communauté de communes sont décidées par délibérations concordantes du conseil de communauté et de deux tiers au moins des conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population totale de la CdC ou de la moitié au moins des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population.

Il convient de délibérer sur la modification statutaire de la Communauté de Communes du Créonnais  
Mme la Maire invite donc le conseil municipal à se prononcer sur la modification des statuts de la CdC proposée.

*Vu le CGCT et notamment les articles L 5211-17 et L5211-5,*  
*Vu l'extrait de délibération du Conseil Communautaire n°38-04-17 en date du 11 avril 2017.*  
*Où l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré,*  
*Le Conseil municipal,*  
*DONNE un avis favorable à la modification des statuts de la Communauté de Communes du Créonnais*  
*Le projet de statuts de la Communauté de Communes du Créonnais sera annexé à la délibération*

Votants	13	(10 + 3 pouvoirs)	<b>Délibération 2017-05-28</b>
Pour	13		
Contre	0		
Abstention	0		

Mme La Maire rappelle aux membres du conseil municipal que par délibération et sous réserve d'acceptation des colotis, la commune peut décider de devenir propriétaire des espaces publics situés à l'intérieur d'un lotissement.

Par courrier du 15 avril, l'association syndicale "Libre Lotissement Bergueil 2 à Haux" demande que la gestion des espaces publics du lotissement Chanteloup soit reprise par la commune de Haux.

Mme La Maire demande aux membres du conseil

- d'accepter la rétrocession des espaces publics du Lotissement Chanteloup sous réserve de la conformité de l'état des réseaux.
- de l'autoriser à signer tous les documents et actes nécessaires à cette rétrocession

Mr Landa demande si tous les problèmes de réseaux ont été résolus (eaux parasites, schémas électriques).

Mme Aubin répond que l'histoire de flash ne semble pas être une entrave au bon fonctionnement des réseaux.

Mr Pion souhaite savoir s'il y aura un deuxième vote pour la restitution.

Mr Billot dit que la délibération actuelle permet de lancer la démarche. Le conseil municipal sera informé de l'avancement de la restitution.

Monsieur Duleau précise que la rétrocession n'aboutira que si les réseaux sont convenables.

Après délibération, les membres du conseil municipal

- acceptent de prendre en charge la gestion des espaces publics du Lotissement
- autorisent Mme La Maire à signer tous les documents et actes pour cette démarche sous réserve de la conformité de l'état des réseaux.

Votants	13	(10 + 3 pouvoirs)	<b>Délibération 2017-05-29</b>
Pour	11		
Contre	0		
Abstention	2	Jean Paul Landa pour lui-même et pour Roger Godfroy dont il a le pouvoir	

#### QUESTIONS DIVERSES :

##### **Réfection et protection du porche de l'église :**

Elle se fera en 3 phases (voir délibération du 23/11/2011)

- recruter la maîtrise d'œuvre (cette année)
- restauration de la façade (plus tard)
- restauration du porche (encore plus tard)

Une consultation est en cours pour choisir la maîtrise d'œuvre parmi les architectes « agréés » par la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles).

##### **CCAS :**

- **le bus API-ADI** pour les seniors actifs

Journée découverte le 12 mai, ateliers les 9, 16, 23,30 Juin et 7 Juillet

8 participants dont 4 inscrits aux ateliers

Des professionnels de santé de l'association Proxisanté se déplacent sur la commune gratuitement pour des moments d'échanges autour d'activités physiques adaptées et de conseils diététiques à appliquer à la maison. À destination des seniors, les activités proposées sont pratiques et ludiques.

- **Sortie Théâtre :**

À La Forge, Portets, 20 Hauxois de tout âge se sont régalés.

**Distillerie :** Suite à la demande des élus, la DREAL nous a informés des études en cours (mesures de l'air, sonores etc...). Suite à ce courrier, la commune a demandé des précisions notamment sur les rejets dans le Lubert.

**La Fibre :** Gironde numérique et la CDC ont raccordé notre NRAZO à la fibre.

Dès la réception des travaux par le conseil départemental, un délai incompressible de 3 mois est

obligatoire avant la migration des différents opérateurs. Chaque particulier doit interpellier son opérateur pour accélérer le processus.

La municipalité est en contact avec la CDC pour raccorder le réseau aux services publics municipaux (mairie, agence postale, école).

**Achat d'eau :** rencontre élus-sous-préfet à Langon lundi 22 Mai suite à la réunion avec le préfet du 24 Avril pour tenter de débloquer le problème avec le syndicat de Langoiran.

**Habitat :** N.Aubin, P.Petit et H. Fossat ont rencontré le COL (comité ouvrier du logement) le 1er juin pour le projet d'habitat participatif, accession sociale à la propriété, place des écoles. Le COL doit nous proposer une réunion de travail en présence de l'architecte.

**« Opposition » :**

Suite à une lettre distribuée signée « l'opposition », Mme la Maire pose la question : « Qui est l'opposition ? »

Silence et malaise. Tout le monde l'aurait reçu dans sa boîte aux lettres sans savoir d'où elle émanait. Mr Landa dit être dans l'opposition.

Discussion sur ces méthodes pour le moins répréhensibles et non courageuses et ces attaques malveillantes envers Mme la Maire et Mr Petit. Mme la maire demande une suspension de séance au vu de l'échauffement de la discussion vers 20h30.

Mr Landa et Mr Bouyssou quittent la salle vers 20h45.

Mme Bouyou et Mr Pion s'excusent des propos tenus dans cette lettre vis à vis de Mme Aubin et de Mr Petit.

La Maire rappelle qu'il est interdit d'afficher sur les panneaux municipaux réservés à la mairie sous le contrôle du maire.

La séance reprend.

- **14 Juillet :** Proposition d'une fête de village avec animation musicale sur la place publique. Auberge espagnole ou plats préparés par nos aubergistes qui se déplaceront sur la place.
- **Prochain conseil municipal :** Jeudi 22 Juin à 20h

21h Arrivée de Mr Godfroy : « L'opposition c'est moi, j'ai écrit le texte et distribué dans les boîtes aux lettres ».

Mme La Maire explique point par point que :

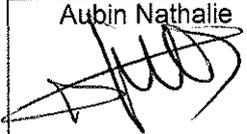
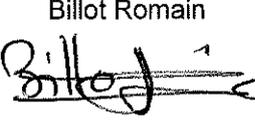
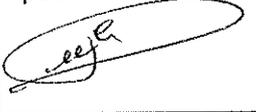
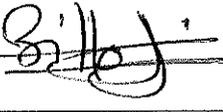
L'étude d'une salle des fêtes accueillant le JOSEM date de 2012, sous le mandat de Mr Le Gorec avec pour Maitre d'œuvre Mr Guillot. Mr Godfroy était alors conseiller municipal.

La programmation de rénovation des routes sur 5 ans a été présentée en conseil municipal et fait l'objet d'un article dans le Haux actus n° 51.

La transparence est donc respectée.

Mr Godfroy explique qu'il a des problèmes de mémoire...

L'ordre du jour étant épuisé, Mme La Maire déclare la séance close à 21 heures 30

Aubin Nathalie 	Petit Patrick 	Fossat Huguette 	Billot Romain 	Petit Isabelle 
Bouyou Laure	Bouyssou Francis quitte la salle à 20 h45 	Duleau Jean-Michel 	Godfroy Roger pouvoir JP Landa jusqu'à 20 h45	Landa Jean-Paul quitte la salle à 20h45
Pion Jean-Luc	Vignaud Camille pouvoir JM Duleau 	Zekryt Nadia Pouvoir R Billot 		

# URBANISME

## Certificats d'Urbanismes d'informations.

Dépôt	Numéro	Adresse terrain	Références cadastrales	Description	état du dossier
06/04/2017	CU0332011700005	Pourquet	AE 601-602-607-606	Demande de renseignements pour vente	Terminé
10/04/2017	CU0332011700006	Le Bourg	AK 127	Demande de renseignements pour vente	Terminé
21/04/2017	CU0332011700007	Le Bourg	AK 351	Demande de renseignements pour vente	Terminé
24/04/2017	CU0332011700008	Les Faures	AH 18-332	Demande de renseignements pour vente	Terminé
02/05/2017	CU0332011700009	Sacquey	AE 453	Demande de renseignements pour vente	Terminé

## Déclarations Préalables.

Dépôt	Numéro	Adresse terrain	Références cadastrales	Description	Etat du dossier
25/03/2017	DP0332011700009	Les tuileries	AK 215	Construction d'une piscine	Accord tacite
31/03/2017	DP0332011700010	Le Giron	AH 35-42-257	Clôture	Non Opposition avec prescriptions
19/04/2017	DP033201170011	Le Bourg	AK 76	Réfection d'une clôture	En cours d'instruction
16/05/2017	DP033201170012	Le Grand Chemin	AE 239	Modification des encadrements de fenêtres mairie	En cours d'instruction
16/05/2017	DP033201170013	Les Faures	AH 332	Régularisation de 2 cabanons	En cours d'instruction

## Permis de Construire.

Dépôt	Numéro	Adresse terrain	Références cadastrales	Description	Etat du dossier
24/02/2017	PC03320117X0001	Gréteau	AB 225-142	Construction d'une maison d'habitation	Accordé non opposition le 11/04/17
03/03/2017	PC03320117X0002	Le Bourg	AK 120P/121/18 1P/385P	Construction d'une maison de plein pied à usage d'habitation principale	En cours d'instruction
28/03/2017	PC03320117X0003	Régis	AI 230 - 62-228-59-229	Extension d'habitation	Accordé le 13/04/2017 avec prescriptions